



LE PRÉSIDENT

Melun, le 13 JAN. 2021

Dossier suivi par : Le Service des Transports Scolaires
Nos réf. : D20-012334-DT

OBJET : Transports scolaires - Aide départementale complémentaire Imagine R.

Madame, Monsieur,

Comme annoncé lors de sa séance du 3 avril 2020, l'Assemblée départementale a décidé d'augmenter de 25 € son subventionnement pour les cartes Imagine R en faveur des collégiens non-boursiers pour l'année scolaire 2020/2021.

Pour mémoire, cette carte d'un coût de 350 € fait déjà l'objet d'un subventionnement de 250 €, laissant 100 € à la charge des familles.

Comme vous le savez, cette aide de 25 € n'ayant pas pu être automatisée sur le prix de l'abonnement de la carte Imagine R pour l'année scolaire en cours, le Département a décidé de la rembourser sur demande des familles afin de leur garantir un reste à charge limité à 75 € (après remboursement des 25 €).

A cet effet, dès le 18 janvier prochain et jusqu'au 30 avril 2021 (date limite impérative), les familles pourront se connecter sur le site Internet du Département www.seine-et-marne.fr afin d'effectuer leur demande de remboursement de manière dématérialisée. Les rubriques à renseigner par les familles ont été largement simplifiées afin de garantir un traitement rapide de leur demande. Le remboursement s'effectuera sous forme d'un virement bancaire dans un délai de 3 mois.

Pour les collectivités qui prennent en charge une partie de la carte Imagine R, via une convention spécifique dite de « payeur secondaire » avec le GIE Comutitres, je vous transmettrai dans les prochains jours les modalités spécifiques pour ce remboursement.

Dans l'attente, mes services se tiennent à votre disposition pour toutes informations complémentaires, via l'adresse mail suivante : aidecomplementaire-ir@departement77.fr.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental